

Comité Régional de Suivi Interfonds

Procès-verbal de la

Séance plénière du Comité de suivi du 31 mars 2023

Conseil régional de la Région Île-de-France

Programme

Table des matières

1. Mots d'accueil.....	3
2. Validation des procès-verbaux des dernières consultations écrites et validation du compte-rendu du CRSI du 6 octobre.....	8
3. Présentation de l'état d'avancement des programmes 2014-2020.....	8
• Volet déconcentré du programme opérationnel national FSE « Emploi et inclusion » .	8
• Programme de développement rural FEADER.....	8
• Programme opérationnel FEDER-FSE Île-de-France et bassin de Seine	8
4. Bilan des évaluations du programme opérationnel régional 2014-2020.....	10
5. Actions de communication PON FSE et IEJ 201-2020.....	10
6. Actions de communication menées en 2022 sur le volet régional.....	11
PROGRAMMATION 2021-2027	11
7. Etat d'avancement du volet déconcentré	11
8. La coopération territoriale européenne en Île-de-France – Les programmes Interreg 2021-2027.....	11
9. Etat d'avancement du programme régional Île-de-France et bassin de Seine FEDER-FSE+	11
10. Plan de communication de la DRIEETS.....	12
11. Plan de communication 2023 pour la Région Île-de-France.....	12
12. Plan d'évaluation du programme régional	12
13. Présentation pour information de l'appel à projets FEDER Rénovation énergétique des logements sociaux : présentation des premiers éléments.	13
14. Mots de conclusion :	13

Ouverture de la séance à 10h00

1. Mots d'accueil

Le conseiller régional, délégué spécial à l'Évaluation des politiques publiques, à la Certification des comptes et la Gestion des fonds européens et au Comité évaluation, M. Daniel-Georges COURTOIS souhaite la bienvenue à la secrétaire générale aux politiques publiques, aux représentants des services de l'État, aux représentants de la Commission européenne et aux autres membres du comité régional de suivi pour leur présence.

L'année 2023 pour la région Île-de-France sera marquée par deux enjeux : la clôture du programme 2014-2020 et le lancement du programme 2021-2027 qui sont de véritables défis, et les équipes sont mobilisées pour atteindre ces objectifs. C'est d'ailleurs un sujet qui avait été évoqué il n'y a pas si longtemps au sein de la Commission Europe de Régions de France : toutes les régions sont confrontées aux mêmes difficultés. C'est la fin d'une programmation et le début d'une autre qui se chevauchent, créant ainsi parfois certaines difficultés.

Donc l'une des priorités, c'est bien d'assurer le traitement de l'ensemble des demandes de paiement qui doivent être déclarées à la Commission avant avril 2024. La Région est consciente que pour les porteurs de projets, cela ne se fera pas sans difficultés car le traitement des dossiers doit encore être accéléré. C'est la dernière ligne droite et il est nécessaire de rester dans les délais tout en respectant les exigences que chacun connaît.

Les conséquences de la crise de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine ont engendré des retards dans la réalisation de certains projets, mais l'échéance de 2024 reste inchangée. À ce jour, ce sont désormais 65 % des crédits qui ont été certifiés. C'est un point important qui démontre que ces éléments sont sur une bonne voie. Il reste environ 300 CSF à réaliser, mais la Région est confiante pour répondre aux impératifs et aux exigences légitimes de la Commission européenne.

M. COURTOIS souligne les résultats des audits qui ont été réalisés sur les derniers exercices comptables, puisque le taux d'erreur francilien est désormais autour de 3 %, ce qui nous rapproche du taux de 2 % attendu. Cela démontre l'ampleur des efforts réalisés pour répondre aux impératifs de la Commission européenne. M. COURTOIS est conscient du travail accompli par l'ensemble des agents de la Direction des stratégies européennes, et tout ceci confirme évidemment une volonté d'améliorer en continu les pratiques et le fonctionnement.

Au-delà de l'enjeu de la clôture de la précédente programmation, la Région poursuit le lancement du programme FEDER-FSE+ 2021-2027. Dans le cadre du comité régional de suivi interfonds d'octobre dernier, la publication d'un premier appel à projets sur l'entrepreneuriat, mais également l'appel à candidatures à destination des territoires pour le dispositif investissement territorial intégré, a été l'occasion d'être validée. Les premières opérations d'appel à projets sur l'entrepreneuriat seront programmées d'ici à la fin de l'année 2023 et les services de la Région travaillent à l'instruction des candidatures portées par les territoires pour le dispositif ITI. Les services de la Région présenteront en fin de séance le projet d'appel à projets FEDER sur la rénovation énergétique des logements sociaux, qui sera soumis à une

validation au CRSI de juin prochain. Chacun a en tête les préoccupations liées à la rénovation énergétique des logements en général et des logements sociaux, tout particulièrement dans le cadre du plan climat. C'est un élément d'actualité particulièrement important.

Plusieurs défis à relever pour réussir le lancement de cette nouvelle programmation. En premier lieu, il faut garantir une meilleure lisibilité des fonds européens aux porteurs de projets. Pour y répondre, l'Autorité de gestion a mis en place un document de mise en œuvre à destination des porteurs de projets et des gestionnaires. Il a été publié cette semaine.

Le 16 mai prochain, nous aurons au siège de la Région un grand événement Île-de-France autour de l'Union européenne. Ce sera l'occasion évidemment de présenter le programme régional et plus largement de parler d'Europe, notamment dans le cadre du joli mois de l'Europe. Ce sont des événements importants parce qu'ils nous permettent de mettre en avant l'action de l'Europe, et tout ce que fait l'Europe en faveur de nos territoires. Les services vont présenter ce matin des éléments concrets qui attestent de la bonne mise en œuvre des programmes. Je vous souhaite un très bon CRSI. Dernière question aux services : l'événement du 16 mai est-il ouvert au public ? Comment cela fonctionne ?

Le Directeur des stratégies européennes à la Région Île-de-France, M. Cédric GUILLON-LAVOCAT répond que c'est effectivement ouvert au public. Chacun a normalement reçu le Save the date. L'idée de l'évènement est d'avoir une journée véritablement dédiée à l'Europe au sens large et non seulement aux FESI : Horizon Europe, Life, et les fonds européens bien évidemment. Des tables rondes seront organisées autour des grands thèmes comme la transition énergétique, plutôt environnementale, y compris sur les sujets agricoles. C'est également l'année européenne des compétences avec un grand débat sur ce sujet, mais aussi avec des interrogations comme la mise en commun des priorités européennes avec les priorités régionales ou nationales. Et donc regarder comment les stratégies mises en œuvre, notamment au niveau de la Région avec l'Etat, s'insèrent dans le quotidien des Franciliens ou des Français. Car pour les FESI il existe les CRSI pour aborder des sujets techniques, en revanche, sur ces grands événements plutôt ouverts au public, l'objectif est d'ouvrir un peu le sujet et de ne pas trop parler technique pour une fois, mais bien parler d'Europe et donc du quotidien des Français ou des Franciliens.

Seront invités les élus locaux et nos partenaires de coopération européenne. La Suède étant actuellement à la présidence de l'Union européenne, la Région est actuellement en contact avec l'ambassade de Suède à Paris. De plus, des « corners » seront mis en place pour permettre aux porteurs de présenter des projets, ainsi qu'un helpdesk sur les programmes. La représentation de la Commission européenne à Paris est aussi invitée. Ce sera donc une journée dédiée à l'Union européenne au sens large et non aux aides d'Etats, à la commande publique ou aux conditions favorisantes.

Le rapporteur géographique, DG EMPLOI, Commission européenne, M. Christophe CAZANAVE-PIN remercie et salue Monsieur le délégué spécial, Madame la représentante du préfet, Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi.

Il souhaite tout d'abord féliciter l'ensemble des partenaires ainsi que l'Autorité de gestion pour les négociations constructives qui ont permis d'aboutir à l'adoption du programme régional FEDER-FSE+ 21-27 en Île-de-France le 24 octobre 2022. La politique de cohésion

constitue un moteur important de croissance et de transformation permettant d'accompagner l'Île-de-France dans la double transition numérique et écologique, et contribuer à relever les défis auxquels la France est, et sera confrontée. La Commission salue le choix de la Région de concentrer l'enveloppe FEDER de 184 millions d'euros sur deux objectifs thématiques. 96 millions d'euros doit servir l'objectif d'une Europe plus intelligente en développant la recherche, l'innovation et en renforçant la compétitivité des entreprises. Et 88 millions d'euros sont dédiés à l'objectif d'une Europe plus verte en développant la mobilité durable, l'utilisation plus large des énergies renouvelables, des mesures d'efficacité énergétique et plus généralement d'adaptation au changement climatique.

Côté FSE+, ce seront 245 millions d'euros alloués, entre autres pour soutenir le travail indépendant et la création d'entreprises, le soutien à l'économie sociale et solidaire, une meilleure orientation des jeunes, un soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement. La pertinence du contenu des programmes va permettre aux bénéficiaires de les mettre en œuvre en répondant aux besoins du terrain et des personnes notamment. Et il s'agit là d'une priorité du FSE+ : les personnes les plus défavorisées.

Ces choix stratégiques répondent par ailleurs aux recommandations par pays adressées à la France en matière de compétences et emploi et contribuent aussi à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. En se félicitant de la nouvelle période, il ne faut pas oublier que la période 14-20 reste actuelle. Il reste beaucoup de travail pour tous en vue de la clôture : bénéficiaire, organisme intermédiaire, autorité de gestion, de certification et aussi d'audit.

La situation à la fin décembre 2022 oblige la Commission à alerter les membres du comité sur le pourcentage de dépenses déclarées par les bénéficiaires. Si la programmation est satisfaisante parce que bien supérieure à 100 %, l'exécution totale n'est qu'à 61 %, même si elle serait de 65 % au 30 mars, cela reste en dessous de la moyenne française. Les perturbations provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur le système énergétique mondial obligent l'Union à accélérer la transition vers une énergie propre et à répondre aux défis sociaux et sur le marché de l'emploi qui en résulte. Afin de protéger les ménages et les PME les plus durement touchés par l'augmentation des prix de l'énergie, la Commission a introduit l'initiative SAFE. Soutien à une énergie abordable. Cette initiative, qui a été adoptée en février semble appropriée pour répondre au défi de la consommation des crédits avant la clôture. Ce sujet sera sans doute abordé plus tard puisqu'un point spécifique à la communication vers le grand public sur les projets emblématiques cofinancés par l'Europe, et sur les bénéfices qu'ils doivent apporter aux citoyens. Cette communication doit faire l'objet d'efforts conjoints de la Commission et des autorités régionales et nationales et il y a le souhait de la développer dans les prochains mois. D'ores et déjà, la Commission tient à remercier les agents de la Région et de l'Etat pour avoir organisé ce comité de suivi en présentiel en Île-de-France ainsi que pour la qualité des projets, l'un en géothermie, porté par SIPPAREC, l'autre d'insertion professionnelle portée par Emmaüs, qui ont pu être visités hier, et qui témoignent de l'engagement des acteurs sur le terrain comme la pertinence de la politique de cohésion européenne.

M. CAZANAVE-PIN saisit l'occasion de ce comité de suivi pour rappeler que l'année 2023 célèbre le 30^e anniversaire de son marché unique, l'une des principales réalisations de l'intégration européenne et l'un de ses principaux moteurs. Créé le 1^{er} janvier 1993, le marché unique européen permet aux biens et aux services, aux personnes et aux capitaux, de circuler

librement dans l'Union, ce qui facilite la vie des citoyens et ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises. Récemment, le marché unique a été essentiel pour aider l'Europe à faire face à la pandémie de COVID-19 et à la crise énergétique résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pendant la pandémie de COVID-19 le maintien des frontières intérieures ouvertes et le bon fonctionnement du marché unique ont permis aux vaccins, aux équipements médicaux et aux autres matériels critiques d'atteindre ceux qui en ont eu le plus besoin. Aujourd'hui, la réponse de l'Europe à la crise énergétique repose sur le plan RepowerEU qui repose sur la capacité du marché unique à acquérir conjointement des sources d'énergie plus diversifiées et à accélérer considérablement le développement et le déploiement d'énergies propres et renouvelables. Cela a déjà permis de réduire considérablement la dépendance de l'Union à l'égard des combustibles fossiles russes. Enfin, plus spécifiquement en lien avec le FSE+, afin de mettre davantage l'accent sur les compétences, la présidente von der Leyen a proposé que l'année 2023 soit l'année européenne des compétences. Cette proposition s'inscrit dans une volonté de mettre en lumière les initiatives menées par la Commission visant à renforcer la formation tout au long de la vie, proposer des formations adaptées aux besoins du marché du travail et aux réalités locales, ainsi qu'à favoriser le développement des compétences nécessaires à la transition numérique et écologique. Avec l'année européenne des compétences, qui commence officiellement le 9 mai 2023 (et le 9 mai, n'est pas une date choisie au hasard puisque c'est la journée de l'Europe) la Commission s'est fixée plusieurs objectifs: promouvoir les investissements dans la formation et le renforcement des compétences, veiller à ce que les compétences soient adaptées aux besoins du marché du travail, et mettre en adéquation les aspirations et les compétences des citoyens et les possibilités offertes sur le marché du travail. L'engagement et l'implication des partenaires sociaux sera la clé du succès. M. CAZANAVE-PIN remercie les membres du comité pour leur attention et invite l'ensemble des partenaires de cette assemblée à participer activement aux travaux. Merci.

L'adjoite au préfet secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Mme Tiphaine PINAULT souligne le rappel de monsieur le délégué spécial sur les enjeux pour clore la période de programmation précédente. Ces éléments ont bien été entendus, et pris en compte par l'ensemble des parties prenantes. Elle rappelle l'importance de clore maintenant l'ensemble des travaux pour clore cette programmation.

Mais il est nécessaire de se concentrer sur la période qui suit parce que c'est peut-être ça qui, au-delà de ce qu'il convient de faire pour clore la période précédente, permet de se tourner davantage vers l'avenir. En effet, la DRIETS instruit déjà des projets pour le programme FSE+, positionné sur les priorités 1 à 4. Elle est également en train d'élaborer les nouveaux appels à projets, ce qui demande un peu de réflexion d'ici à la fin de l'année. La programmation des organismes intermédiaires va pouvoir être engagée assez rapidement, et les conventions de subvention globale seront examinées en comité de programmation d'ici le mois de juillet. La programmation de l'État doit répondre aux objectifs, notamment d'insertion. C'est pour cela que l'Etat travaille de manière très approfondie pour prendre en compte cette mesure dans les appels à projets qui sont préparés actuellement. L'Etat a ainsi pour ambition de travailler collectivement, évidemment à la réussite de ces différents programmes.

Madame PINAULT souligne également ce qui avait été évoqué concernant la visite des projets, puis la communication, qui sont des choses très concrètes, et qui contrastent un peu avec le caractère technique des travaux menés par ce comité. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du travail qui doit être fait à la fois par les autorités nationales, le conseil régional et les autorités

européennes : réussir à faire toucher du doigt par les concitoyens les réalisations concrètes de ces différents programmes évoqués aujourd'hui. C'est un enjeu que chacun doit garder en tête pour que les concitoyens puissent se représenter ce que ce comité fait ici dans cette salle. Madame PINAULT remercie l'ensemble du comité.

2. Validation des procès-verbaux des dernières consultations écrites et validation du compte-rendu du CRSI du 6 octobre

Les procès-verbaux et comptes-rendus des précédents CRSI qui seront annexés au PV du comité, sont validés à l'unanimité.

3. Présentation de l'état d'avancement des programmes 2014-2020

- **Volet déconcentré du programme opérationnel national FSE « Emploi et inclusion »**

Présentations de **M. Vincent UHER**, Chef du département FSE, et de **Mme Séverine LAHOUSSAY**, adjointe au chef du service Programmation et organismes intermédiaires sein de la DRIEETS.

- **Programme de développement rural FEADER**

Présentation de **Mme Chloé BORDET**, Sous-Directrice de l'Agriculture et l'Alimentation, Région Île-de-France.

Intervention de la Programme Manager – EU policies, Mme Fiona MERKL, qui souhaite préciser que la Commission a effectivement noté dans le rapport annuel, que la plupart des mesures progressent bien dans le suivi du PDR. L'année 2022 a été une année charnière pour la Commission, l'Etat et les Régions car nous avons continué à avancer sur les programmes de développement rural tout en continuant à négocier les plans stratégiques nationaux (PSN). Comme la période de programmation du PDR a été prolongée, la mise en œuvre des PDR continuera jusqu'à 2025. Donc, la clôture des PDR n'est pas encore arrivée. Le PSN français a été adopté parmi les premiers fin août 2022, et il est mis en œuvre depuis le début de cette année 2023.

Mme MERKL, souhaite assurer aux membres du Comité, que la DG Agri, continuera cette coopération étroite avec la Région pendant la nouvelle période de programmation 2023-2027, et remercie la Région Île-de-France pour la bonne coopération dans les années précédentes.

- **Programme opérationnel FEDER-FSE Île-de-France et bassin de Seine**

Présentation de **M. Cédric GUILLON-LAVOCAT**, Directeur des stratégies européennes, Région Île-de-France.

Questions :

M. Dorian SPAACK du plateau de Saclay : C'est une question par rapport à l'agriculture. Vous avez mentionné le fait que l'ASP évoluait de son rôle de prescripteur dans un rôle de contrôle, et donc que pour réussir les contrôles, il faut réussir à avoir un cahier des charges au départ. Donc c'était juste pour comprendre un petit peu mieux cette évolution de posture. Merci beaucoup.

Réponse de Mme Chloé BORDET : Pour cette programmation, pour la première fois, le fait que les autorités de gestion pour le FEADER doivent élaborer ce qu'on appelle un DSGC (document de description des systèmes d'instruction et de gestion). Et donc pour ça, l'ASP nous a fourni un cahier des charges où elle décrit l'intégralité de ses exigences pour toute la gestion du FEADER, donc de l'instruction des dossiers jusqu'à leur contrôle (etc.). Et donc, au-delà de ces exigences, il y a un certain nombre de choses que l'on travaille en interrégional, avec l'Etat, et avec l'ASP pour bien comprendre l'attendu qu'il y a derrière, mais après chaque région a la responsabilité d'élaborer le réglementaire pour répondre à ces exigences et élaborer ses propres notes régionales là où il pouvait y avoir un certain nombre de notes nationales autrefois pour la programmation actuelle. Donc, à partir de ça on élabore les notes régionales, on les transmet à l'ASP, qui les audite et qui les certifie conforme ou non conforme. Et donc nous avons un certain nombre de jalons à passer de cette manière. Et tant que certains de ces jalons ne sont pas passés, on ne peut pas ouvrir les téléservices ou on ne peut pas les instruire, ou on ne peut pas instruire les demandes de paiement. Nous avons passé un premier jalon la semaine dernière sur l'ouverture des demandes d'aide, et le prochain jalon à passer sur l'instruction ensuite pour permettre d'instruire les dossiers qui seront déposés à partir de demain.

Question de M. Nicolas BEUQUE, Directeur adjoint en charge de la Mission Europe du département de Seine-et-Marne : Je voulais savoir si des territoires qui ne seraient pas LEADER sur cette nouvelle programmation pourraient quand même répondre à des appels à projets pour le développement d'infrastructures de tourisme rural. Je sais que sur LEADER, je crois que c'est ouvert (éligible), mais sur des territoires qui ne seraient pas LEADER, est-ce qu'il serait possible de cofinancer avec du FEADER des infrastructures de tourisme rural ? Je pense à des maisons de la nature, des maisons pour louer des vélos. J'ai quelques projets en tête, en tout cas sur certains territoires qui, je le sais, n'ont pas candidaté sur LEADER.

Réponse de Mme Chloé BORDET : Alors a priori, non, il n'y a pas de dispositif au-delà du programme LEADER qui permettrait de couvrir ce genre de projets. En tout cas pas dans les interventions que la Région a fait le choix d'ouvrir.

Cédric GUILLON-LAVOCAT conseille de prendre l'attache d'Hamida REZEG en charge du tourisme à la Région pour les enveloppes tourisme de la Région.

M. Christophe CAZANAVE-PIN souhaite également intervenir concernant les présentations faites par la DRIETS et le Conseil Régional, concernant surtout le cadre de performance. Il remercie pour tous ces chiffres, toutes ces informations. Sur le cadre de performance. Ce qui est important aussi, c'est à la fois de savoir le nombre de participants à des actions de formation ou le nombre de jeunes qui ont été, qui ont suivi un programme d'insertion. Mais ce qui est très important aussi, c'est d'avoir le taux de réussite, à savoir le nombre de

personnes qui ressortent avec un emploi ou une formation et peut être une suggestion de mieux faire ressortir ce taux de réussite au travers du cadre de performance.

Le rapporteur géographique, DG EMPLOI, Commission européenne, M. Laurent TEZE souhaite également féliciter la Région sur le taux d'erreur et surtout la belle progression à ce niveau-là. C'est vrai qu'il y a quelques années on n'imaginait pas un taux d'erreur en dessous de 5 % qui est un des objectifs. Donc il y avait une lettre d'avertissement d'ailleurs qui avait été émise par la Commission et qui très probablement va être levée dans les semaines qui viennent. Par rapport au cadre de performance sur l'aspect FEDER, M. TEZE se réjouit aussi beaucoup du fait que la rénovation thermique a beaucoup progressé, là aussi relativement rapidement, et qui se voit récemment dans les chiffres. Parce qu'il y avait quelques inquiétudes à ce niveau-là, et c'est quand même une des priorités de la Commission dans le cadre du Pacte vert d'aider à la rénovation thermique. Donc, c'est un point important. Concernant le cadre de performance, il faut indiquer que la Commission regarde les chiffres absolus et regarde aussi les chiffres en relatif, ce qui fait que certains axes peu importants en quelques sortes financièrement, n'atteignent pas vraiment le cadre de performance. Donc il faudra sans doute un réajustement de maquette prochainement à ce sujet-là, pour traduire en réalité la réalité. En tout cas en ce qui concerne les réalisations opérationnelles, les objectifs sont effectivement atteints.

M. Vincent UHER, en réponse à M. Laurent TEZE : sur le fait que le cadre de performance doit intégrer des indicateurs de réussite et pas seulement des indicateurs d'activité, cela a tout à fait été intégré par la DRIEETS. Sur la précédente programmation, l'exposé qui a été fait, on voit les indicateurs notamment de sorties sur les opérations relevant de l'axe un et l'axe deux, on a par exemple sur le 1 une division de presque par deux de la proportion de chômeurs après opération FSE. Sur le cadre de performance 21-27, les deux types d'indicateurs sont présents et effectivement, on fait attention aux deux dimensions. Il ne s'agit pas simplement de comptabiliser de manière un peu administrative le nombre de participants, mais de voir quels sont les impacts derrière. On en tient compte aussi dans le cadre de l'instruction des projets.

4. Bilan des évaluations du programme opérationnel régional 2014-2020

Présentation par **M. Daniel IGNUTA**, responsable adjoint du SPPE (service pilotage, programme et évaluations), Région Île-de-France.

5. Actions de communication PON FSE et IEJ 201-2020

Présentation par **Mme Emilie REUGE**, Cheffe du service des projets régionaux, DRIEETS.

6. Actions de communication menées en 2022 sur le volet régional

Présentation par **Mme Mathilde LELIEVRE**, Chargée de mission Communication, Région Île-de-France.

PROGRAMMATION 2021-2027

7. Etat d'avancement du volet déconcentré

Présentation par **Mme Emilie REUGE**, Cheffe du service des projets régionaux, DRIEETS, et **Mme Ornella CHASSAGNE**, Adjointe au chef de service des projets régionaux, DRIEETS.

8. La coopération territoriale européenne en Île-de-France – Les programmes Interreg 2021-2027

Présentation par **M. Vincent REY**, Responsable des programmes Interreg, Région Île-de-France.

9. Etat d'avancement du programme régional Île-de-France et bassin de Seine FEDER-FSE+

Présentation par **M. Cédric GUILLON-LAVOCAT**, Directeur des stratégies européennes, Région Île-de-France.

Intervention de M. Laurent TEZE pour confirmer que la condition favorisante déchets est remplie. Pour rembourser les dépenses liées à cette condition favorisante (sur la thématique économie circulaire), il faut considérer que cette condition soit considérée comme remplie. Cela se passe en deux temps :

- Une auto-évaluation de la part de la Région pour savoir si oui ou non elle répond à cette condition favorisante. À la suite de la production de nouvelles études et de nouveaux engagements, l'auto-évaluation a été réétudiée par la CE qui y a répondu favorablement.
- La Commission examine cela. Elle reste optimiste sur le fait que d'ici un délai raisonnable, il devrait y avoir la confirmation de la Commission.

Intervention de M. Thidiane DOUKOURE qui, au nom du département des Hauts-de-Seine qui sera nouvel OI sur le FSE 21-27 côté Etat, souhaite remercier les membres du Comité. C'est pour rassurer le partenariat que les élus ont adopté des approches innovantes. La première est de mutualiser la Direction Europe entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. La deuxième approche est d'avoir des experts métiers au sein des équipes. Ils travaillent actuellement sur le DSGC, et adoptent une approche pédagogique pour sécuriser les choses en amont. Ils

travaillent déjà à l'accompagnement (l'OI étant nouveau, on a fait de la communication et on a identifié les porteurs potentiels) et à la sécurisation des participants, en leur donnant toutes les informations pour fluidifier la mise en place des dossiers.

Question de M. Nicolas BEUQUE, Directeur adjoint en charge de la Mission Europe du département de Seine-et-Marne souhaite savoir si sur le cadencement des AAP, il y aura de la géothermie. Est-ce que quelque chose est prévu dans ce domaine ? A quel moment les AAP de l'axe Plan Seine seront publiés ?

M. Cédric GUILLON-LAVOCAT, Directeur des stratégies européennes, répond que, concernant la géothermie, la Région regarde en ce moment car elle souhaite cadencer avec les autres programmes : CPER ou FRR. Elle étudie quelle place leur accorder. Le projet de géothermie visité hier a été l'occasion de comprendre qu'il y avait un vrai enjeu sur la diminution du carbone et du CO2 en Île-de-France. Ce sont des beaux projets avec une vraie incidence sur la consommation de gaz. D'ici à la fin de l'année, le partenariat aura des éléments plus précis sur comment la Région compte dérouler ce budget. Il faut rappeler que la Région IDF est considérée comme une Région développée, les enveloppes ne sont pas énormes (14M€) et ne permettront de financer que 4 ou 5 projets maximum. Sur la question liée au Plan Seine, la Région travaille avec la DRIEAT, et est actuellement en train de conventionner avec eux. Cela devrait aller très vite aussi.

10. Plan de communication de la DRIEETS

Présentation par **Mme. Emilie REUGE**, Cheffe du service des projets régionaux, DRIEETS.

11. Plan de communication 2023 pour la Région Île-de-France.

Présentation par **Mathilde LELIEVRE**, Chargée de mission Communication, Région Île-de-France.

12. Plan d'évaluation du programme régional

Présentation par **M. Daniel IGNUTA**, Responsable adjoint du Service Pilotage programmation et évaluation, Région Île-de-France.

13. Présentation pour information de l'appel à projets FEDER Rénovation énergétique des logements sociaux : présentation des premiers éléments.

Présentation par M. Cédric GUILLON-LAVOCAT, Directeur des stratégies européennes, Région Île-de-France.

M. Laurent TEZE précise que par rapport au BSCU, la condition principale fixée par la CE est un gain de deux classes. Cela veut dire qu'il faut quand même qu'au moment du lancement, il y ait un audit, un certificat de la classe initiale car l'objectif de ce BSCU est de simplifier l'instruction des paiements. Mais la principale chose qui sera vérifiée est ce gain de classe qu'il faudra pouvoir prouver.

Deux documents seront demandés : il s'agit d'une évaluation énergétique en amont et d'un document de fin de travaux qui permettra d'obtenir les financements.

14. Mots de conclusion :

Le Directeur des stratégies européennes à la Région Île-de-France, M. Cédric GUILLON-LAVOCAT remercie le partenariat pour ce CRSI. Il souhaite que pour le prochain CRSI, la Région puisse faire intervenir et témoigner des porteurs de projets.

Le rapporteur géographique, DG EMPLOI, Commission européenne, M. Christophe CAZANAVE-PIN remercie pour la présentation de ce Comité de suivi. La CE est aux côtés du partenariat pour l'aider et s'engage à répondre à toutes sollicitations. Il remercie pour l'organisation de ce CRSI et des visites de projets qui étaient fortes intéressantes.

L'adjointe au préfet secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Mme Tiphaine PINAULT souhaite également remercier pour la qualité des présentations et pour l'effort d'incarnation qui a été fait pour bien indiquer à quoi servaient les fonds. C'est un objectif qu'il faut poursuivre. Vigilance partagée avec ce qui a été dit sur le cadre de performance et l'aspect qualitatif plus que quantitatif. La rénovation énergétique était un sujet très important notamment pour conserver l'offre de logement car il ne sera plus possible de mettre en location les logements qui ont un diagnostic thermique trop faible. Donc l'objectif de gagner 2 classes pour pouvoir les conserver sur le marché est primordial, et cet AAP est très important pour l'IDF qui est un territoire très tendu en matière de logement.